

Casseurs mélenchonniens du 1er mai, des petits cons de bourgeois qui n'assument pas !

written by Jean-Paul Saint-Marc | 6 mai 2022



Guère d'infos sur le sujet, contentons-nous du peu que nous avons...

[Violences lors du 1er-Mai à Paris](#) :
devant le tribunal, des prévenus « aux profils

**inattendus »,
bien loin des casseurs professionnels**

Trois jeunes étudiants ont été jugés en comparution immédiate ce mardi, devant le tribunal correctionnel de Paris, suite aux violences du 1er-Mai dans le cortège parisien. Deux d'entre eux ont été relaxés.

Margaux Stive – [franceinfo](https://www.franceinfo.fr) – Radio France

Loin des clichés attendus*. Plusieurs manifestants, dont [la femme de 38 ans suspectée d'avoir frappé un pompier](#), sont convoqués ce mercredi 4 mai en comparution immédiate après les violences commises en marge du défilé du 1er-Mai à Paris. 47 personnes avaient été placées en garde à vue au total dimanche.

*** : Les clichés des journaux loin de la réalité : pour avoir manifesté en particulier avec les GJ, le constat de fils de bourgeois jouant les révolutionnaires ne date pas de ce jour !**

Plusieurs ont déjà [comparu mardi devant le tribunal correctionnel de Paris](#). **Trois jeunes étudiants** ont ainsi été jugés en comparution immédiate. À la barre, comme l'a constaté une journaliste de franceinfo au tribunal judiciaire de Paris, **ces prévenus ont déjoué l'image de « black blocs » avancée par certains** : **des derniers avaient des profils inattendus, bien loin des casseurs professionnels***. Dans le box, les trois prévenus, trois amis **âgés d'une vingtaine d'années, l'air juvénile, présentent bien**. **Tous sont de brillants étudiants (!!!)** : en commerce pour l'un, en science politique pour les autres**.

*** : et les black blocs, les casseurs professionnels, quels profils ???**

**** : Généralement dans des facs où la vie facile, la superficialité sociale et idéologique sont le mode d'éducation, on ne peut parler d'enseignement !!!**

« Je respecte l'uniforme »

Dimanche 1er mai, ils racontent être venus écouter le discours de [Jean-Luc Mélenchon](#), place de la République, puis avoir suivi le cortège pacifiquement. L'un reconnaît avoir fait des doigts d'honneur aux policiers. « *C'était bête* », dit-il au tribunal. Mais tous démentent formellement avoir commis de violences. « *J'ai un grand-père et un oncle militaire, dit l'un d'entre eux**. *Je respecte l'uniforme.* » « *Si on était des blacks blocs, des casseurs, on ne se serait jamais filmés et pris en photo pendant la manifestation* » plaide un autre**.

*** : ils doivent être fiers !**

**** : Eh bien, on ne joue pas aux cons !**

« ***Vous étiez habillés en noir... avec des capuches et des masques. Ce n'était pas un hasard*** » , fait remarquer le procureur. Mais à l'image des autres prévenus qui ont défilé à la barre, aucun n'a de casier judiciaire. Finalement, deux d'entre eux ont été relaxés, le troisième a écopé d'une amende de 500 euros pour « outrage sur personne dépositaire de l'autorité publique », pour avoir notamment [fait] plusieurs doigts d'honneur aux policiers. Contre les trois prévenus, le procureur avait requis des heures de travaux d'intérêt général.

Au total, sept personnes ont été présentées ce mardi en comparution immédiate. Quatre ont demandé le renvoi de leur procès et ont été placés sous contrôle judiciaire. Une seule jeune femme, habituée des manifestations, avait déjà écopé d'un rappel à la loi. Mais tous comparaissaient ce jour-là pour la première fois de leur vie devant un tribunal.

Cependant, le juge n'a pas considéré la mise en cause des prévenus suffisamment étayée !

Seul condamné, celui ayant avoué un doigt aux policiers, comme quoi, n'avouez JAMAIS !

A lire aussi :

–

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/1er-mai-demande-de-renvoi-du-proces-de-la-femme-suspectee-d-avoir-agresse-un-pompier-20220504>

– <https://www.bvoltaire.fr/au-tribunal-de-paris-les-casseurs-d-1er-mai-levent-le-masque/>

Mais une petite inquiétude sur l'article de BV, se recoupe pour partie avec un article d'Atlantico de 2018.